



Les heures supplémentaires des salariés en CDD courts doivent être payées

FO fait ce constat : aujourd'hui, un ou une intermittente ou journaliste en contrat à durée déterminée court, doivent attendre plus de 6 mois pour percevoir la totalité de leur salaire, y compris les majorations de leurs heures supplémentaires qui manquent très souvent.

Un délégué syndical FO a rencontré la responsable du service de paye de Pôle sud-Ouest ainsi que la Direction des ressources humaines de Nouvelle Aquitaine, afin de discuter des retards sur le paiement des heures supplémentaires inter-contrat (CAD lorsque le salarié travaille pour plusieurs stations durant la même semaine).

Depuis 2015, la direction de France TV est parfaitement au courant et a identifié le problème. Pour autant, dire que la solution tarde à venir est une lapalissade.

La situation est la suivante: la direction a décidé de centraliser les données sur un immense tableau Excel. En l'état, il faut donc aux services le temps de saisie avant de diffuser les données à toutes les régions.

Cette opération engendre 2 mois de délai.

Mais cela n'explique pas les 6 mois d'attente constatés, et qui courent toujours.

La Direction de Nouvelle Aquitaine, conjointement avec le service de paye du secteur du Sud-Ouest, se sont engagés à ramener ce délai à 2 mois d'ici la fin de l'année (2021 !).

De même, afin d'éviter des situations inextricables avec Pôle Emploi, ce sont bien des fiches de paye/AEM rectificatives qui seront éditées sur les dates des contrats en cause. Et non pas, comme on a pu le voir, des lignes rajoutées sur les bulletins de paye des contrats en cours.

Une solution répondant à la totalité de la problématique doit être trouvée rapidement, d'autant plus que faire attendre un salarié 2 mois pour lui payer la totalité de son salaire est illégal.

Nous resterons très attentifs à ce qui sera entrepris, pour que ce problème n'en soit plus un.

Paris, le 26 novembre 2021